

PROCES VERBAL - REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1^{er} avril 2025

Date convocation : 20 mars 2025

Membres en exercice : 14

Membres présents : 10

Exprimés : 10

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L.2121.10 et L.2122.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal BÉHAREL, Maire.

Etaient présents :

M^{me} CHAPELLE Vanessa 1^{ère} adjointe, M. MACHURET Alain 2^{ème} adjoint, M. ALVES-CERDEIRA Grégory Conseiller municipal, M^{me} ANQUETIL Patricia Conseillère municipale, M^{me} BLONDÉ Monique Conseillère municipale, M. CAUCHOIS Olivier Conseiller municipal, M^{me} LANGLOIS Josiane Conseillère municipale, M. LENABOUR Rudy Conseiller municipal, M^{me} PARMENTIER Valérie Conseillère municipale.

Etaient excusés :

M. ANQUETIL William Conseiller municipal, M. GILLES Nicolas Conseiller municipal, M^{me} MACHURET Marie-Lyne Conseillère municipale, M^{me} NOBLET Irina Conseillère municipale.

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la réunion du 24 février 2025.
2. Délibération pour l'acquisition de deux parcelles de terrain.
3. Approbation du compte de gestion 2024.
4. Vote du compte administratif 2024.
5. Affectation du résultat 2024.
6. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2025.
7. Vote du budget 2025.
8. Questions diverses.

En application de l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Madame Vanessa CHAPELLE est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du 24 février 2025.

⇒ Après discussion, les membres du Conseil municipal approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

2. Délibération pour l'acquisition de deux parcelles de terrain (délibération 2025/006)

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que les propriétaires de deux parcelles situées Rue des Maraîchers à Rosay sur Lieure (*Section E – Parcelles 11 et 13*) ont proposé à la commune de les acquérir pour la somme de 3 000 €.

La commune devra également régler les frais notariés.

⇒ **Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- ⇒ **sont favorables à l'acquisition des deux parcelles pour la somme de 3 000 €,**
- ⇒ **décident d'inscrire la dépense au budget (achat + frais),**
- ⇒ **autorisent le Maire à signer tout document y afférent.**

3. Délibération pour l'approbation du compte de gestion pour l'année 2024 (délibération 2025/007)

Monsieur le Maire présente les chiffres du compte de gestion du receveur pour l'année 2024 pour la commune, qui sont rigoureusement identiques à ceux du Compte Administratif.

⇒ **Après discussion, délibération et vote à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le compte de gestion 2024.**

4. Délibération pour le vote du Compte Administratif 2024 (délibération 2025/008)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Compte Administratif de l'année 2024.

Le Compte Administratif peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 318 846.10 €
- Recettes : 532 439.69 € dont 195 184.02 € d'excédent antérieur reporté
- Résultat d'exécution : + 18 409.57 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 32 242.82 €
- Recettes : 149 057.91 € dont 97 908.19 € d'excédent antérieur reporté
- Résultat d'exécution : + 18 906.90 €

Avant de procéder au vote, Monsieur le Maire, Pascal BEHAREL, quitte la séance qui est désormais présidée par Madame Vanessa CHAPELLE, 1^{ère} adjointe.

⇒ **Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Compte Administratif de l'année 2024.**

5. Délibération pour l'affectation du résultat 2024 (délibération 2025/009)

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'année 2024, décident à l'unanimité de procéder à l'affectation du résultat de l'année 2024 comme suit :

Investissement

- Excédent d'investissement 2024 : 18 906.90 €
- Excédent d'investissement 2023 : 97 908.19 €
- Excédent d'investissement cumulé : 116 815.09 €

Fonctionnement

- Excédent de fonctionnement 2024 : 18 409.57 €
- Excédent de fonctionnement 2023 : 195 184.02 €
- Excédent de fonctionnement cumulé : 213 593.59 €

Reste à réaliser en investissement

- Dépenses d'investissement : Néant
- Recettes d'investissement : Néant

Proposition d'affectation du résultat 2024 au B.P. 2025 :

- ⇒ 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 213 593.59 €
- ⇒ 001 - Excédent d'investissement reporté : 116 815.09 €

⇒ Après discussion, délibération et vote à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'affecter le résultat comme suit :

- ⇒ 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 213 593.59 €
- ⇒ 001 - Excédent d'investissement reporté : 116 815.09 €

6. Délibération pour la fixation des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2025 (délibération 2025/010)

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux et de conserver ceux de 2024, soit :

- Taxe d'habitation : 8.75 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.19 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17.44 %

⇒ Après discussion, délibération et vote à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- ⇒ **approuvent le maintien des taux de 2024 en 2025,**
- ⇒ **chargent Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération**

7. Délibération pour le vote du budget primitif 2025 (délibération 2025/011)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif de l'année 2025 pour la commune.

Le montant global du budget de la commune s'élève à 659 877.68 € réparti comme suit :

- 496 782.59 € en section de fonctionnement
- 163 095.09 € en section d'investissement

⇒ Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent et votent le budget primitif 2025 présenté par Monsieur le Maire.

8. Questions diverses.

→ Effondrement dans la cour des écoles.

Suite à l'effondrement constaté dans la cour des écoles, un décapage a été réalisé pour déterminer la cause.

Un puisard a été trouvé et nécessite des travaux : Démolition du couvercle en béton, remblayage et réalisation de tranchées.

Montant du devis de l'entreprise CHAPPELLIERE Proterrassment : 1 560 € TTC

⇒ Les membres du Conseil Municipal sont favorables à la réalisation des travaux par l'entreprise Chapellière Proterrassment.

→ Convention avec Source Andelle.

Dans le cadre de son activité, Source Andelle utilise les anciennes salles de classe en complément de la maison.

Des démarches ont été entreprises par la commune pour la rédaction d'un bail (*diagnostic, bornage des parcelles*).

A ce jour, Source Andelle est dans l'attente de financements pour le maintien de son activité après le 31 décembre 2026.

Source Andelle souhaite continuer à utiliser les locaux gracieusement jusqu'au 31 décembre 2026. Ainsi, il convient de signer une convention commune / Source Andelle.

⇒ Les membres du Conseil Municipal sont favorables à la signature d'une convention de mise à disposition des locaux gracieusement entre la commune et Source Andelle jusqu'au 31 décembre 2026.

→ Dissolution de l'Amicale des Anciens Combattants.

L'Amicale des Anciens Combattants s'est réunie le 25 mars dernier pour procéder à sa dissolution.

→ Eclairage public.

Pour des raisons de sécurité, la mairie va contacter le SIEGE pour envisager une amélioration de l'éclairage public Rue *Principale* (*nouveaux points lumineux / changement d'ampoules*) entre la Mairie et le 51 Rue Principale.

La séance est levée à 21 heures.

Le Maire,
Pascal BÉHAREL



La secrétaire,
Vanessa CHAPELLE

